



# Lenacid excel Gel

DETERGENT DETARTRANT DÉSINFECTANT

Lenacid excel gel Menthe

\*H108 : 1L

Lenacid excel gel

\*H107: 1L

Écodétergent certifié par Ecocert Greenlife



## Domaines d'application :

Sanitaires, sanitaires de collectivités (carrelages, WC, robinets, douches, sols), écoles, crèches et maternelles, milieux médicalisés (centres de soins, cliniques, EHPAD...)



**LENACID EXCEL GEL** est un Détergent Désinfectant et nettoyant prêt à l'emploi à base d'acide lactique pouvant être intégré dans les protocoles de nettoyage éco-responsable. Il peut être utilisé dans les sanitaires et salles de bain, son excellente adhérence aux parois permet ainsi une désinfection efficace et une brillance sans trace de vos surfaces (WC, douches, sols...).

**LENACID EXCEL GEL** peut exister avec parfum pour laisser une odeur douce à l'application.

**LENACID EXCEL GEL** est prêt à l'emploi et peut être utilisé en essuyage humide. Il est sans danger pour les fosses septiques dans les conditions normales d'emploi.



ECODÉTERGENT

Les produits de la **gamme PURE** sont conçus et développés avec la volonté d'offrir aux utilisateurs le meilleur de notre savoir-faire en matière de conception environnementale. Écodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le **référentiel Ecocert**.

**Cette volonté s'articule autour de notre concept CARE :**

- **contrôle** : produit garanti Ecocert Greenlife ;
- **assurance** : produit sans classement toxicologique ou à classement différencié ;
- **responsable** : composants d'origine naturelle ;
- **efficace** : produit haute efficacité.

PRÊT À L'EMPLOI

DÉSINFECTANT-BACTÉRICIDE-LEVURICIDE

FORTE EFFICACITÉ

BRILLANCE SANS TRACES

**CONDITIONNEMENT :**

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 2 ans



Flacon 1 L



Cartons 12x1L

**PROPRIÉTÉS :**

**Aspect :** Gel limpide

**Couleur :** ambré, vert

**Densité à 20°C :** 1.01 ± 0,01g/cm<sup>3</sup>

**Parfum :** Fougère, Menthe, Sans parfum

**pH :** 2,5 ± 0,5



Contient parmi d'autres composants : (Règlement CE N° 1272/2008 - 648/2004) : 5-15%: désinfectant : l-(+)-lactique acid (CAS n° : 79-33-4), <5%: agents de surface anioniques; agents de surface non ioniques. Contient aussi : Aqua, correcteur d'acidité, viscosant.

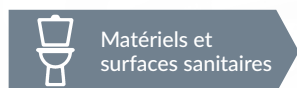
**100% des ingrédients sont d'origine naturelle.**

**Geste éco-responsable :** rincer l'emballage à la dernière utilisation.

**Biodégradabilité :** contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

**Éco-conseil :** pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

**MÉTHODOLOGIE :**



Évacuer tous les déchets et résidus se trouvant sur la surface à nettoyer.

- (1) Imprégner une lignette microfibre et frotter la surface
- (2) Laisser agir au moins 30min selon le spectre de désinfection souhaité.
- (3) Frotter la surface et rincer à l'eau.

**RÉGLEMENTATION :**

Activité	Condition	Temps de contact	Normes	Souches
<p><b>Bactéricide</b></p>	<p>20°C</p>	<p>30 min</p>	EN 13697 + A1 en condition de saleté	<input checked="" type="checkbox"/> Escherichia coli <input checked="" type="checkbox"/> Staphilococcus aureus <input checked="" type="checkbox"/> Pseudomonas aeruginosa <input checked="" type="checkbox"/> Enterococcus hirae
		<p>60min</p>	EN 1276 en condition de saleté	
<p><b>Levuricide</b></p>	<p>20°C</p>	<p>60 min</p>	EN 13697 en condition de saleté	<input checked="" type="checkbox"/> Candida albicans
			EN 1650 en condition de saleté	

Substance active biocide : Acide lactique CAS n° 79-33-4 : 6% (m/m)

TP2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application sur des êtres humains ou des animaux

**Dangereux !**

**Respecter les précautions d'emploi :**

Usage strictement professionnel. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Utilisez les biocides avec précaution.

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.